



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION FORUM DES IMAGES POUR
L'ORGANISATION DE 7 REPRESENTATIONS
D'UN SPECTACLES LES 28, 29 ET 31 MARS
2022**

**DÉCISION N° DM-22-080
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « Forum des Images », représentée par Monsieur Claude Farge, dont le siège social est situé 2, rue du Cinéma – 75 045 Paris Cedex 01 – pour l'organisation de 7 représentations du spectacle « Clair de lune » les lundi 28, mardi 29 et jeudi 31 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 7 788,41 € TTC (sept mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quarante et un centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la semaine petite enfance 2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « Forum des Images », représentée par Monsieur Claude Farge, dont le siège social est situé 2, rue du Cinéma – 75 045 Paris Cedex 01 – un contrat de cession pour l'organisation de 7 représentations du spectacle « Clair de lune » les lundi 28, mardi 29 et jeudi 31 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 7 788,41 € TTC (sept mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quarante et un centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220308-lmc1H9409H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022
Date de Publication : 08/03/2022